

APPEL À PROJETS

# UN ÉCO PROJET

ÉDITION 2025

## POUR MA GUADELOUPE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE



Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



# Formulaire de demande d'aide financière

Appel à projets : Un éco projet pour ma Guadeloupe

**IMPORTANT : Attendre la lettre d'autorisation des partenaires avant de démarrer le projet**

## OBJET DE LA DEMANDE (RESUME)

Nom du demandeur : .....  
Intitulé du projet : .....  
Coût global du projet : .....

## IDENTIFICATION

Nom du demandeur : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Personne à contacter : .....  
Tél : ..... Télécopie : ..... Courriel : .....  
SIRET : ... /... /... /... /... /... /... /... /... /...

Nom de la personne en charge du projet (s'il y a lieu) :

- Maître d'œuvre     Assistance à maîtrise d'ouvrage     Autre, à préciser :

Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Personne à contacter : .....  
Tél : ..... Télécopie : ..... Courriel : .....

## Cadre réservé aux partenaires de l'AAP Eco-Projet pour ma Guadeloupe

Dossier reçu le : ..... Date d'enregistrement : .....  
N° de dossier DA : ..... Dossier complet :     oui     non  
Pièces complémentaires : ..... Demande effectuée le : par : .....  
Pièces complémentaires reçues le : .....  
Observations : .....

## PRESENTATION DU PROJET

Intitulé : .....

Domaines d'intervention du projet (cocher maximum deux choix) :

-  Biodiversité
-  Agriculture
-  Maîtrise de l'énergie / énergies renouvelables
- Santé** (liée aux contaminations environnementales et aux ressources naturelles, contamination alimentaire, santé publique, sensibilisation)
-  Aménagement du territoire (ex améliorations autour de l'établissement scolaire)
-  Eau / Assainissement
-  Environnement (orientation sur zones littorales ou marines)
-  Économie circulaire gestion durable des déchets (ex. récupération plastique marin, valorisation déchets)
-  Changement climatique (impact sur le niveau de la mer, érosion côtière, sur la biodiversité effets indirects sur la santé)
-  Cadre de vie
-  Économie sociale et solidaire
-  Éducation

Préciser la thématique principale de votre projet et les sous thèmes

**Le patrimoine environnemental, la valorisation des plantes locales et des ressources naturelles**

Focus sur la biodiversité, les plantes locales

- Conservation de la biodiversité locale :
- Sensibilisation au patrimoine végétal :
- Création d'espaces verts pédagogiques :

**Les milieux aquatiques et le littoral**

Protection des zones côtières, ressources marines et leur préservation

- Protection et restauration des habitats marins
- Éducation à la gestion durable des ressources en eau
- Valorisation du littoral

**L'amélioration du cadre de vie des établissements scolaires**

Environnement immédiat, physique et social des écoles

- Espaces verts scolaires
- Projets pédagogiques d'environnement

**L'éducation sanitaire / la santé-**

Hygiène, alimentation, prévention, santé mentale et physique, enjeux sociaux liés à la santé.

- Hygiène et prévention santé
- Prévention et sensibilisation à la chlordécone
- Santé mentale et bien-être :

**Objectifs du projet :****Eléments Généraux :**

- A. Contexte général .....
- B. Contexte règlementaire .....
- C. Situation avant le projet .....
- D. Situation après le projet .....
- E. Planification du projet .....

**Coût prévisionnel (en €) :**

Précisez si :  montant en HT       montant en TTC\*

Coût prévisionnel total (en €)	Date prévisionnelle de début de l'opération	Durée prévisionnelle

**Plan de financement prévisionnel (en €) :**

Précisez si :  montant en HT       montant en TTC\*

Détails	Noms des structures	Montant de la contribution (en €)	%
Subventions publiques			
Fonds privés			
Partenaires AAP "Un éco-projet pour ma Guadeloupe" (Région, Office de l'eau...)			
Fonds propres			
Total			

**Ventilation des postes de dépenses :**

	Types de dépenses	Montant (€)
Dépenses d'investissement (petits matériels, fournitures diverses, etc)		
Dépenses de fonctionnement (communication, etc.)		
AUTRES :		

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE DEMANDE

### POUR TOUS :

#### **Eléments administratifs :**

- Courrier de demande de subvention (daté et signé reprenant l'objet de la demande et le montant de l'aide demandée)
- Formulaire de demande d'aide,
- Budget prévisionnel détaillé (recettes et dépenses)
- Tous justificatifs des démarches administratives liées au projet (document de validation pédagogique du rectorat, autres demandes de financement sollicitées ou obtenues pour le projet, etc.)
- Lettre de participation ou de partenariat pour des projets de l'appel à projets, précisant la collaboration avec des écoles ou des associations qui candidatent à cet AAP

#### **Eléments techniques :**

- Note explicative et justificative du projet
- Planning prévisionnel détaillé de réalisation du projet,
- Plan de localisation du projet,
- IBAN ou relevé d'identité bancaire (format européen),
- Devis définitifs détaillés,
- Numéro de SIRET

### Complément pour les collectivités territoriales et établissements scolaires :

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et son plan de financement

### Complément pour les associations :

- Document CERFA 12156\*05 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> accompagné des pièces décrites dans le document CERFA :
- Les statuts de l'association et le récépissé de déclaration en Préfecture,
- Les attestations fiscales et sociales.
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Procès-verbal du conseil d'administration ou bureau approuvant le projet
- Rapport d'activité de l'année écoulée,
- Le budget et le plan de financement devront être fournis de manière séparée, et faire apparaître précisément les postes de dépenses.
- Le contrat d'engagement républicain (annexe 2)

## DEMANDE ET ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (nom, prénom, qualité): .....

- Sollicite une aide financière pour la réalisation du projet objet de la présente demande,
- Déclare avoir pris connaissance des conditions contenues dans le règlement de l'appel à projet et m'engage à en respecter les clauses,
- Certifie ne pas avoir engagé les prestations visées dans la présente demande,
- Certifie avoir entrepris les démarches administratives nécessaires relatives à l'opération projetée
- Certifie l'exactitude des informations indiquées dans ce document et dans les pièces complémentaires fournies.
- m'engage à informer les partenaires en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet
- m'engage à réaliser le projet dans les 2 ans à compter de la date de signature de la délibération

A.....le.....

Le demandeur (signature et cachet)

Avec le soutien technique de :



## **ANNEXE N° 1- Modèle de Courrier de demande de dérogation au commencement du projet**

Objet : Demande dérogation au commencement des travaux liés à la demande de subvention

Monsieur le Président,

En réponse à la 3<sup>e</sup> édition de l'appel à projets « un éco projet pour ma Guadeloupe », (Nom du porteur de projet) a déposé le ..... 2025 une demande de subvention pour .....

Je sollicite votre dérogation pour débiter le projet après le dépôt du dossier et avant la décision du comité de pilotage.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet

## ANNEXE N° 2- Contrat d'engagement républicain

# CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ETAT

*Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.*

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles.

L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

## 1 ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## 2 ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **3 ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### **4 ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.  
Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.  
Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### **5 ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.  
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### **6 ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.  
Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.  
Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### **7 ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à .....le .....

Signature du représentant de l'association



*Suivez-Nous !*



**REGION GUADELOUPE**

*Archipel d'Avenir*

**SERVICE BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**

**RÉGION GUADELOUPE**

Avenue Paul Lacavé, Petit-Paris

97100 BASSE-TERRE

Tél. 0590 60 46 63

